Bordereau attestant l'exactitude des informations - MELUN - 7702 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 23/07/2025 - 9097 - 2018 B 01022 - 839 638 442 - ABIRA 77

9097

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
2025

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :

ABIRA 77
CENTRE COMMERCIAL ROISSY-EN BRIE
77680 ROISSY EN BRIE

SIRET 8 3 9 6 3 8 4 4 2 0 0 0 1 3

Mél :

Adresse du siège social :

Adresse du principal établissement :

Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées : Commerce d'alimentation generale

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal — Bénéfice imposable au taux normal — Déficit

Bénéfice imposable à 15 % : 10 257

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19 %

PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

Autres PV imposables à 19 %

PV à long terme imposables à 0 %

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies*

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A

Autres dispositifs

France Ruralités Revitalisation FRR *art. 44 quindecies A*

Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 *quaterdecies*

Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 *sexdecies*

Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 *octies* A

Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies

Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)

Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*

Société d'investissement immobilier cotée

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON — Si oui, indication du logiciel utilisé : SAGE GENERATION EXPERT

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

ATF - AUDIT TAX FINANCIAL
107 AVENUE MAURICE THOREZ
94200 IVRY SUR SEINE
Tél: 0153141244

Nom et adresse du conseil:

Tél:

OGA/OMGA | Viseur conventionné | (Cocher la case correspondante)

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné

Identité du déclarant:

Date : 29042025 Lieu : ROISSY EN BRIE

Qualité et nom du signataire : Président SELVARATNAM KANTHARUBA

Signature :

Examen de conformité fiscale (ECF) Prestataire

A.T.F. - AUDIT TAX FINANCIAL
Experts-Comptables et C.A.C.
107 Avenue Maurice Thorez
94200 Ivry-sur-Seine

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

SAGE Experts-comptables janvier 2025 - Etat préparatoire

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 *bis*-SD
2025

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	*a*		payées par un établissement chargé du service des titres	*b*	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					*c*	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					*d*	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					*e*	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					*i*	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					*j*	
Montant des revenus répartis (5)					***Total (a à h)***	

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI):

* SARL, tous les associés;

* SCA, associés gérants;
*SNC ou SCS, associés en nom ou commandités
* SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants

Pour les SARL

Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

1	2 Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	3 Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées: 4 à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	5 à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement: Indemnités forfaitaires	6 Remboursements	7 à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6: Indemnités forfaitaires	8 Remboursements
SUJATHA KANTHARUBAN 3 CLOS CANDALLE 77340 PONTAULT-COMBAULT	50						
SELVARATNAM KANTHARUBAN 3 CLOS CANDALLE 77340 PONTAULT-COMBAULT	15						
GOBALACHARI GOKULAN 120 AVENUE DE CLAYE 77500 CHELLES	35						

I DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

SAGE Experts-comptables janvier 2025 : Etat préparatoire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2067
(2025)

Formulaire obligatoire (article 54 *quater* du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2024 ou exercice

Désignation de l'entreprise ABIRA 77

Adresse CENTRE COMMERCIAL ROISSY-EN BRIE 77680 ROISSY EN BRIE

du

au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1	KANTHARUBAN Sujatha POLYVALENT	3 CLOS CANDALLE 77340
2	KANTHARUBAN SELVARATNAM PRESIDENT	3 CLOS CANDALLE 77340
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice 4) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	6	aux véhicules et autres biens (v. notice 7) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8) 8	9
1	17 379				17 379				17 379
2	11 738				11 738				11 738
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**	29 117				29 117				29 117

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2024 (total col 9 + total col 10) 10	29 117	- de l'exercice 2024 10	12 788
- de l'exercice précédent 10	28 987	- de l'exercice précédent 10	2 372

Nom et qualité du signataire SELVARATNAM KANTHARUBAN
Président

À ROISSY EN BRIE, le 29042025

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2025	**Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI**	2464

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

SAGE Experts-comptables janvier 2025 : Etat préparatoire

2025	**Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit**	**2468**

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							

2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total		

SAGE Experts-comptables janvier 2025 - Etat préparatoire

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise : ABIRA 77 — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : CENTRE COMMERCIAL ROISSY-EN BRIE 77680 ROISSY EN BRIE

SIRET : 8 3 9 6 3 8 4 4 2 0 0 0 1 3

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 12

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2024 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial * 010	40 000	012	40 000
		Autres * 014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	1 080	030 166	914
	Immobilisations financières * (1)	040	3 000	042	3 000
	Total I (5)	044	44 080	048 166	43 914
ACTIF CIRCULANT	STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	STOCKS — Marchandises *	060	9 986	062	9 986
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068	887	070	887
	Créances (2) — Autres * (3)	072		074	
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	14 515	086	14 515
	Charges constatées d'avance *	092		094	
	Total II	096	25 387	098	25 387
	Total général (I+II)	110	69 467	112 166	69 301

PASSIF

			Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	100
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
	Report à nouveau	134	18 075
	Résultat de l'exercice	136	11 104
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	30 280
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	10 594
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 793)	172	8 892
	Comptes courants d'associés	173	19 535
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	39 022
	Total général (I + II + III)	180	69 301

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

SAGE Experts-comptables janvier 2025 : Etat préparatoire.

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** — DGFiP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : ABIRA 77 — Néant ☐*

Exercice N clos le : 31/12/2024

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR : 018

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *				210	257 442
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	209	214	
	Services *		215	218	
			217		
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
Production immobilisée *				224	
Subventions d'exploitations reçues				226	
Autres produits				230	8
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	257 450

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	176 475
Variation de stocks (marchandises) *			236	(365)
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240	
Autres charges externes * :	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)		242	32 459
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 : 1 060)		244	1 422
Rémunérations du personnel *			250	29 117
Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	5 430
Dotations aux amortissements *			254	108
	dont amortissement du fonds de commerces		255	
Dotations aux provisions			256	
Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	6
Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)			264	244 652

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)			270	12 798
Produits financiers (III)	280	Charges financières (V)	294	10
Produits exceptionnels (IV)			290	
Charges exceptionnelles (VI) — dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	145
Charges exceptionnelles (VI) — dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)			306	1 539
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)			310	11 104

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 : 312 — 11 104 — 314

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318	
Provisions non déductibles *			322	
Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	1 539
Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC 248		350	145
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D) 249)		251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Entreprises nouvelles (CGI *sexies*) 986		ZFU-TE (CGI *octies* A) 987		342	
		JEI (CGI *sexies* A) 989			
ZRD (CGI *terdecies*) 127		ZRR (CGI *quindecies*) 138			
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*) 991		France Ruralités Revitalisation (art. 44 *quindecies* V) 181			
ZFANG (CGI *quaterdecies*) 345		Investissements et souscriptions outre-mer 341			
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 *undecies*) 992		Zone de développement prioritaire 44 *octies* 993			
Droit divers — Créance due au report en arrière du déficit			340	350	
Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* A) 655		Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* A) 643			
Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* B) 645		Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* C) 647			
Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* D) 648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies F) 641			
Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* F) 990		Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* A) 649			

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfices col. 1, Déficit col. 2		352	12 788	354
Déficits — Déficit de l'exercice reporté en arrière *		350		
Déficits — Déficits antérieurs reportables * 2 531 — dont imputés sur le résultat :				360 2 531
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfices col. 1, Déficit col. 2		370	10 257	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

SAGE Experts-comptables janvier 2025 : Etat préparatoire

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFiP N°2033-B-SD 2025

ABIRA 77

Extension

Détail des réintégrations diverses (total reporté en zone 330)	Montant
AMENDES	145

Détail des déductions diverses (total reporté en zone 350)	Montant

SAGE Experts-comptables janvier 2025 : Etat préparatoire.

③ **IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES** DGFiP N° 2033-C-SD 2025

Formulaire obligatoire Article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise : ABIRA 77 — Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	100	40 000	102		104		106	40 000	
	Autres	110		112		114		116		
Immobilisations corporelles	Terrains	120		122		124		126		
	Constructions	130		132		134		136		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	140		142		144		146		
	Installations générales agencements divers	150	1 080	152		154		156	1 080	
	Matériel de transport	160		162		164		166		
	Autres immobilisations corporelles	170		172		174		176		
Immobilisations financières		180	3 000	182		184		186	3 000	
TOTAL		190	44 080	192		194		196	44 080	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		498		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	58	542	108	544		546	166
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570	58	572	108	574		576	166

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins values Court terme * ⑤	Long terme 19 % ⑥	Long terme 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	588	587	589
	Plus values taxables à 19 % (1)	579		Régularisations	590	583	591	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

SAGE Experts-comptables janvier 2025 - Etat préparatoire

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : ABIRA 77

Néant ☐*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	2 531
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombres d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	2 531
Déficits reportables	984	(0)
Déficits de l'exercice	960	
Total des déficits restant à reporter	970	(0)

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	16 476
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	12 028
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAGE Experts-comptables janvier 2025 : Etat préparatoire

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts) ⑤

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E-SD 2025

Désignation de l'entreprise: ABIRA 77 — Néant ☐*

Exercice ouvert le: 01/01/2024 et clos le: 31/12/2024 — Données en nombre de mois: 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	2,00
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	257 442
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	257 442
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	8
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	365
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	373
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	121	182 295
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	10 765
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	15 875
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	6
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	208 941
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	48 874
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	48 874

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	257 442	Effectifs au sens de la CVAE *	023	2,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024	01/01/2024		160	31/12/2024
Date de cessation		/ /			/ /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD *§ Répartition des salariés* et dans la notice n° 2033-NOT-SD au *§ déclaration des effectifs*.

SAGE Experts-comptables janvier 2025 : Etat préparatoire

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N°2033-F-SD 2025

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le 31122024

SIREN 8 3 9 6 3 8 4 4 2

Dénomination de l'entreprise ABIRA 77

Adresse (voie) CENTRE COMMERCIAL ROISSY-EN BRIE

Code postal 77680 Ville ROISSY EN BRIE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	3	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom de famille RAJADHAS Prénom(s) SUJATHA

Nom d'usage KANTHARUBAN % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 50

Naissance: Date 06/02/1976 N° Département 99 Commune THARMAPURAM Pays

Adresse : N° 3 Voie CLOS CANDALLE

Code Postal 77340 Commune PONTAULT-COMBAULT Pays FRANCE

Titre (2) M Nom de famille KANTHARUBAN Prénom(s) SELVARATNAM

Nom d'usage % de détention 15,00 Nb de parts ou actions 15

Naissance: Date 10/07/1975 N° Département 99 Commune VISUVAMADY Pays

Adresse : N° 3 Voie CLOS CANDALLE

Code Postal 77340 Commune PONTAULT-COMBAULT Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAGE Experts-comptables janvier 2025 : Etat préparatoire.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N°2033-F-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Extension 2

ABIRA 77

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2) M Nom de famille GOKULAN Prénom(s) GOBALACHARI

Nom d'usage % de détention 35,00 Nb de parts ou actions 35

Naissance: Date 23/05/1984 N° Département 99 Commune INUVIL Pays

Adresse : N° 120 Voie AVENUE DE CLAYE

Code Postal 77500 Commune CHELLES Pays FRANCE

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2025. Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G-SD 2025

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant x *

Exercice clos le 31122024

SIREN 8 3 9 6 3 8 4 4 2

Dénomination de l'entreprise ABIRA 77

Adresse (voie) CENTRE COMMERCIAL ROISSY-EN BRIE

Code postal 77680 Ville ROISSY EN BRIE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

SAGE Experts-comptables janvier 2025 : Etat préparatoire.

ABIRA 77
SAS au capital de 1000 Euros
ZAC Ferme d'Ayau, Centre commercial
77680 Roissy-en-Brie

RCS de Melun : 839 638 442

****

RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2024

de la gérance à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

du 7 mai 2025

****

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31-12-2024 (du 01-01-2024 au 31-12-2024) et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE

- ***Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.***

Durant l'exercice clos le 31-12-2024, l'activité de la Société a été la suivante :

Le chiffre d'affaires a été conforme aux prévisions

- ***Evolution prévisible et perspectives d'avenir.***

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 01-01-2025 sont les suivants :

Recherche de clientèle par prospections, augmentation du chiffre d'affaires.

II - EXAMEN DES COMPTES ET RESULTATS.

Au cours de l'exercice clos le 31-12-2024, le chiffre d'affaires HT s'est élevé à 257 442 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 29 117 euros.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 5 430 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 244 652 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 12 798 euros.

Quant au résultat de l'exercice, il s'établit à 11 104 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice sont réparties plus détaillés comme suit :

COMPTE DE RÉSULTAT	Exportation	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois) Total	%	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois) Total	%	Variation absolue (12 / 12) Variation	%
Ventes de marchandises **Production vendue biens** **Production vendue services**		**257 442**	100.00	**280 810**	100.00	**-23 368**	-8.31
Chiffres d'Affaires Nets		***257 442***	100.00	***280 810***	100.00	***-23 368***	-8.31
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation reçues							
Autres produits		8	0.00	16	0.01	-8	-49.99
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		***257 450***	100.00	***280 826***	100.01	***-23 376***	-8.31
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		176 475	68.55	189 257	67.40	-12 782	-6.74
Variation de stock (marchandises)		-365	-0.13	17 230	6.14	-17 595	-102.11
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approv.)							
Autres achats et charges externes		32 459	12.61	30 853	10.99	1 606	5.21
Impôts, taxes et versements assimilés		1 422	0.55	2 670	0.95	-1 248	-46.73
Rémunérations du personnel		29 117	11.31	28 987	10.32	130	0.45
Charges sociales		5 430	2.11	9 629	3.43	-4 199	-43.60
Dotations aux amortissements		108	0.04	58	0.02	50	86.21
Dotations aux provisions							
Autres charges		6	0.00	1	0.00	5	500.00
Total des charges d'exploitation		***244 652***	95.03	***278 683***	99.24	***-34 031***	-12.20
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		***12 798***	4.97	***2 143***	0.76	***10 655***	497.20
Produits financiers							
Produits exceptionnels				229	0.08	-229	-100.00
Charges financières		10	0.00			10	N/S
Charges exceptionnelles		145	0.06			145	N/S
RÉSULTAT AVANT PARTICIPATION ET IS		***12 643***	4.91	***2 372***	0.84	***10 271***	433.01
Participation des salariés							
Impôts sur les bénéfices		1 539	0.60			1 539	N/S
Total des Produits		***257 450***	100.00	***281 056***	100.09	***-23 606***	-8.39
Total des Charges		***246 346***	95.69	***278 683***	99.24	***-32 337***	-11.59
RÉSULTAT NET		***11 104*** *Bénéfice*	4.31	***2 372*** *Bénéfice*	0.84	***8 732***	368.13

III - AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 11 104 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir décider d'affecter le bénéfice de l'exercice aux comptes ***« Report à Nouveau »***

- *"Report à Nouveau" : ..... 11 104 euros*

IV – SITUATION ACTIVE ET PASSIVE DE LA SOCIETE

Nous vous présentons ci-après la situation des principaux postes des bilans clos le 31-12-2023 et 31-12-2024 :

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Fonds commercial	40 000		40 000	57.72	40 000	64.64
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles	1 080	166	914	1.32	1 022	1.65
Immobilisations financières	3 000		3 000	4.33	3 000	4.85
ACTIF IMMOBILISÉ	***44 080***	***166***	***43 914***	63.37	***44 022***	71.14
Matières premières, approv., en cours de production						
Marchandises	9 986		9 986	14.41	9 620	15.55
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	887		887	1.28	305	0.49
Autres créances					1 492	2.41
Valeurs mobilières de placement						
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	2 323		2 323	3.35	2 684	4.34
Caisse	12 192		12 192	17.59	3 759	6.07
Charges constatées d'avance						
ACTIF CIRCULANT	***25 387***		***25 387***	36.63	***17 860***	28.86
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	**69 467**	**166**	**69 301**	100.00	**61 882**	100.00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
Capital social ou individuel (dont versé :)	**1 000**	1.44	**1 000**	1.62
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	100	0.14		
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	18 075	26.08	15 803	25.54
Résultat de l'exercice	**11 104**	16.02	**2 372**	3.83
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	***30 280***	43.69	***19 175***	30.99
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances et acomptes reçus sur commande en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	10 594	15.29	17 511	28.30
Autres dettes	28 428	41.02	25 196	40.72
Produits constatés d'avance				
DETTES	***39 022***	56.31	***42 707***	69.01
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	***69 301***	100.00	***61 882***	100.00

V - RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividendes n'a été versée depuis la création de la société.

VI - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé présentent des charges non déductibles du résultat fiscal à hauteur de 145€.

VII - RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

En matière de recherche et de développement, nous n'avons pas eu d'action particulière

VIII - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 50 DE LA LOI SUR LES SOCIETES COMMERCIALES

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

IX - REMUNERATION DE LA GERANCE

Nous soumettons à votre approbation la rémunération brute versée à votre gérant, monsieur KANTHARUBAN Selvaratnam pour 11 738.26 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, et ce indépendamment du remboursement sur justificatifs de ses frais de représentation, de mission et de déplacement.
Nous vous proposons aussi de bien vouloir renouveler la rémunération de la gérance.
Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

X - SITUATION DE LA SOCIETE A LA DATE DU PRESENT RAPPORT

Depuis la clôture de cet exercice, il n'est pas survenu d'évènements jugés comme suffisamment importants pour devoir vous être signalés ou même être de nature à modifier les comptes proposés.

XI - PERSPECTIVES D'AVENIR

En ce qui concerne l'évolution prévisible, nous espérons une augmentation du chiffre d'affaires et l'amélioration de nos marges pour l'exercice 2025.
Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudriez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Fait à Roissy-en-Brie, le 7 mai 2025.

Le président



ABIRA 77
SAS au capital de 1000 Euros
ZAC Ferme d'Ayau, Centre commercial
77680 Roissy-en-Brie
RCS de Melun : 839 638 442

****

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 7 mai 2025

****

EXERCICE 2024

****

Les actionnaires de « ***ABIRA 77*** », au capital de 1000 euros, divisé en 100 actions de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège sur convocation de la présidence.

Etaient présents :

- **M. Selvaratnam KANTHARUBAN**
- **Mme. Sujatha RAJADHAS épouse KANTHARUBAN**
- **M. Gobalachcharl GOKULAN**

seuls actionnaires de la Société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par le président actionnaire **M. Selvaratnam KANTHARUBAN.**

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

****

- Lecture du rapport de gestion établi par la présidence,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31-12-2024 et quitus à la présidence,
- Affectation du résultat de l'exercice,

- Rémunération de la présidence,
- Questions diverses,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la lettre recommandée adressée à chaque actionnaire et les avis de réception,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31-12-2024,
- le rapport de gestion établi par la présidence,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établis par la présidence.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, exercice du 01-01-2024 au 31-12-2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31-12-2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la présidence et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 11 104 euros, décide d'affecter de la manière suivante :

- Au compte "Report à Nouveau":..... 11 104 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale a constaté que le président avait perçu une rémunération de 11 738.26 euros durant l'année clôturée le 31 décembre 2024.

L'Assemblée Générale renouvelle la rémunération du président pour le nouvel exercice 2025.

Il sera remboursé, indépendamment, sur justificatifs, de ses frais de déplacement et de représentation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président, président de séance et les autres actionnaires.

Fait à Roissy-en-Brie, le 7 mai 2025.

M. Selvaratnam KANTHARUBAN
Président actionnaire

M. Gobalachcharl GOKULAN
Actionnaire

Mme. Sujatha RAJADHAS Ép.KANTHARUBAN
Actionnaire